CAP (Agent accompagnant au grand âge)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://cap-aaga.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

AGENT ACCOMPAGNANT AU GRAND ÂGE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EP2 : PROMOTION DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE DANS SON ESPACE PRIVÉ

Coefficient : 6 Durée : 30 minutes

Le candidat présente les deux fiches d'activités professionnelles préparées conformément aux modalités de l'épreuve. Aucun document technique ni document-réponse n'est fourni le jour de l'épreuve.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Recueil des informations et analyse du contexte professionnel (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Relation bienveillante et sécurisante (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Accompagnement des actes essentiels de la vie quotidienne (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 4 : Entretien et personnalisation de la sphère privée (5 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

MODALITÉS DE L'ÉPREUVE ORALE ET CONSIGNES AU CANDIDAT : ÉTABLISSEMENT OU DOMICILE CORRESPONDANT AUX EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES DU CANDIDAT

L'épreuve EP2 évalue la capacité du candidat à promouvoir l'autonomie de la personne dans son espace privé. Le candidat présente deux fiches d'activités professionnelles fondées sur une ou plusieurs périodes de formation en milieu professionnel ou expériences professionnelles.

La durée totale est de 30 minutes : exposé du candidat de 10 minutes maximum, puis entretien de 20 minutes avec la commission. Les fiches sont préparées par le candidat et décrivent des activités réellement réalisées ou observées dans un cadre professionnel. Le candidat précise le contexte, les informations recueillies, les choix et les besoins de la personne, les actions menées et leur adaptation.

Les questions des parties ci-dessous guident l'entretien au regard des compétences évaluées. La répartition sur 20 points permet une lecture du sujet ; elle ne se substitue pas aux modalités réglementaires d'évaluation par compétences.

PARTIE 1 : Recueil des informations et analyse du contexte professionnel (5 points)

Compétence CT3 : Recueillir les informations et s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle

À partir des deux fiches présentées, la commission vérifie la compréhension du contexte d'intervention et la pertinence des informations mobilisées. Les réponses s'appuient sur les situations décrites par le candidat.

1.1 (2,5 points) Présentez le cadre de l'une des activités : lieu, personnes présentes, rôle des professionnels et limites de votre intervention. Indiquez les informations nécessaires recueillies avant d'agir et leur source.

1.2 (2,5 points) Expliquez comment vous avez repéré les besoins, les habitudes, les capacités et les choix de la personne. Précisez comment vous avez transmis les informations utiles à l'équipe, dans le respect de la confidentialité.

PARTIE 2 : Relation bienveillante et sécurisante (5 points)

Compétence CT4 : Établir une relation bienveillante et sécurisante avec le résident

La commission apprécie la qualité de la communication et la prise en compte de la personne dans les situations exposées. Le candidat distingue les faits observés de ses interprétations et décrit sa posture professionnelle.

2.1 (2,5 points) Décrivez comment vous avez établi le contact et obtenu l'accord de la personne. Donnez un exemple de parole ou d'attitude permettant de respecter son rythme, ses choix et son intimité.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.2 (2,5 points) Dans la situation présentée, comment avez-vous réagi en cas de refus, d'inquiétude ou de difficulté de communication ? Indiquez les mesures prises pour préserver la sécurité sans faire à la place de la personne.

PARTIE 3 : Accompagnement des actes essentiels de la vie quotidienne (5 points)

Compétence C2.1 : Promouvoir l'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne

Le candidat analyse une activité d'accompagnement décrite dans ses fiches. Il justifie l'aide apportée au regard des capacités de la personne et explique comment il favorise sa participation.

3.1 (2,5 points) Décrivez les étapes de l'accompagnement présenté. Pour chacune des étapes importantes, précisez ce que la personne pouvait réaliser seule, l'aide apportée et les moyens utilisés pour encourager sa participation.

3.2 (2,5 points) Expliquez comment vous avez adapté votre intervention à l'état, aux habitudes et aux réactions de la personne. Quels signes vous ont conduit à poursuivre, modifier ou interrompre l'action, et à qui avez-vous transmis les éléments utiles ?

PARTIE 4 : Entretien et personnalisation de la sphère privée (5 points)

Compétence C2.2 : Entretenir et personnaliser la sphère privée

La commission examine la prise en compte des choix de la personne, de son intimité et de son environnement privé. Les réponses s'appuient sur l'activité présentée et sur les consignes applicables dans la structure ou au domicile.

4.1 (2,5 points) Présentez l'intervention concernant l'espace privé ou son entretien. Comment avez-vous demandé l'accord de la personne, respecté ses objets et habitudes, et favorisé sa participation ?

4.2 (2,5 points) Indiquez les précautions prises pour préserver l'intimité, l'hygiène et la sécurité de la personne ainsi que celles des intervenants. Expliquez comment vous avez vérifié le résultat et rendu compte d'une difficulté ou d'une anomalie.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : COMPÉTENCES ÉVALUÉES EN EP2

Les quatre compétences mobilisées dans l'épreuve sont : CT3, recueillir les informations et s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle ; CT4, établir une relation bienveillante et sécurisante avec le résident ; C2.1, promouvoir l'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne ; C2.2, entretenir et personnaliser la sphère privée.

L'évaluation prend en compte la mobilisation des compétences et des savoirs associés dans les situations professionnelles présentées par le candidat. Le candidat justifie ses choix au regard de la personne, du contexte et des consignes applicables.

Repères pour la présentation des deux fiches

Éléments à expliciter	Repères attendus
Contexte	Lieu, personnes concernées, rôle et limites de l'intervention
Informations	Besoins, habitudes, choix, capacités et informations utiles recueillies
Accompagnement	Étapes, participation de la personne, aide adaptée et posture professionnelle
Bilan	Résultat, adaptation éventuelle et transmission des informations utiles

Les éléments sont présentés à partir des activités professionnelles du candidat.

DT 2 : DÉROULEMENT RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉPREUVE PONCTUELLE ORALE

Durée totale : 30 minutes. Exposé du candidat : 10 minutes maximum. Entretien avec la commission : 20 minutes. Le support de l'épreuve est constitué de deux fiches d'activités professionnelles préparées par le candidat à partir d'une ou plusieurs périodes de formation en milieu professionnel ou expériences professionnelles. Le présent sujet ne fournit pas de situation fictive à substituer aux expériences du candidat.

Phases de l'épreuve

Phase	Durée
Présentation des deux fiches par le candidat	10 minutes maximum
Entretien avec la commission	20 minutes
Durée totale	30 minutes

Durées maximales et durée totale de l'épreuve.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.